



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

SAKRET Flex-Dispersion QST-FX

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SAKRET Flex-Dispersion QST-FX
Code du produit	14109308
L'identifiant unique de formulation (UFI)	TT3K-544F-ED2N-D77D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Liquide de mélange
---	--------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	SAKRET AG/SA Gewerbestrasse 1 CH-4500 Solothurn Telefon: +41 (32) 62 45 540 info@sakret.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse) international: +41 44 251 51 51
--------------------------------------	--

Date de révision	14.05.2025
-------------------------	------------

Version	GHS 1
----------------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement -

Mentions de danger Aucun(e).

Conseils de prudence P102: Tenir hors de portée des enfants.

Informations supplémentaires EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit Non demandé.

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Dispersion de résine synthétique

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	< 0,1%	Acute Tox. 2 H330 (ATE=0.21mg/l (dust)), Acute Tox. 4 H302 (ATE=450mg/kg bw), Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 [Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,036 %]	No.-CAS: 2634-33-5 No.-CE: 220-120-9 No.-Index: 613-088-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Pas de précautions spéciales.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Consulter un médecin. Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipeement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler la zone.

Pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres rubriques Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Utilisez uniquement dans des zones extérieures bien ventilées. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A.
<i>Protection des mains</i>	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Laiteux. Blanc.
Odeur	Faible.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	9.5 - 10.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	insoluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5. Matières incompatibles	Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants. Eau. Alcools.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1020 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.
--------------------------------	---

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
---	---

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-----------------------	--

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Inherently biodegradable according to OECD guidelines.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Not biodegradable under anaerobic conditions.

12.2. Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
---	------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
---	------------------------

12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
-----------------------------------	------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
--	--

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
---	---

12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 08 01 12.
---	---

Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.
------------------------------	---

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)	
Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	"Use restricted. See annex 1.12 in the regulation" As Benzene compounds [RR-12328-4]
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	339 Product type 2, 6, 9, 11, 12, 13 (Commission Implementing Decision 2022/2325/EU, 220-120-9)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 10 Product type: 22
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Signification des abréviations et
acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.
1272/2008 (GHS)
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

**Les principales références
bibliographiques et sources de
données**

Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H330: Mortel par inhalation.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de
sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date
de publication de ce document. Ces informations ne sont données
qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de
manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à
disposition, utilisation et élimination dans des conditions
satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées
comme une garantie ou considérées comme des spécifications de
qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit
nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique,
peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit
avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de
fabrication.